





Département de la Haute-Savoie

Commune de Chamonix-Mont-Blanc & Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc

ENQUETE PUBLIQUE

du 19 juillet 2021 au 18 août 2021

N° TA: E210071/38

Projet de prélèvement pour enneigement des Planards et du domaine nordique sur la commune de Chamonix



Conclusions et avis motivés

DU COMMISSAIRE ENQUETEUR Vanessa TANI



SOMMAIRE

1. Ra	appel du dossier	p.3
1.1.	Les objectifs du projet de prélèvement pour enneigement	
1.2.	<u>L'enquête publique</u>	
<u>2. Ar</u>	nalyse	p.5
1.1.	Analyse du contexte et du projet	
1.2.	Analyse du dossier	
1.3.	Analyse du déroulé de l'enquête	
3. Av	vis et Conclusions Motivées	p.6

1. Rappel du dossier

1.1. Les objectifs du projet de prélèvement pour enneigement

La présente enquête publique concerne la régularisation du prélèvement pour enneigement des Planards et du domaine nordique de la commune de Chamonix-Mont-Blanc. En effet, les prélèvements sont effectifs depuis 25 ans sans autorisation administrative par la Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques des Planards et la commune de Chamonix-Mont-Blanc.

Le projet permettra également d'abandonner la prise d'eau actuelle à l'Arveyron au profit de l'Arve.

Les bassins de décantation entre la prise d'eau et le plan d'eau seront quant à eux renaturés.

Afin de permettre la prise d'eau depuis un nouveau point de prélèvement sur l'Arve, un nouveau local technique sera installé entre l'Arve et l'Arveyron.

Le coût total de cet aménagement est estimé à 305 000 euros HT.

1.2. <u>L'enquête publique</u>

Le Tribunal Administratif de Grenoble m'a désigné en tant que commissaire-enquêteur pour l'enquête publique portant sur le projet de prélèvement pour enneigement des Planards et du domaine nordique sur la commune de Chamonix par Décision n°E210071/38.

Elle a été prescrite par l'Arrêté Préfectoral n°DDT-2021-0936 en date du 24 juin 2021.

Elle s'est déroulée du lundi 19 juillet 2021 au mercredi 18 août 2021 inclus, soit 31 jours consécutifs.

A réception de ma nomination, j'ai pris contact avec les services de la Direction Départemental des Territoires et les services de la Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc, afin d'aborder le contexte de l'enquête et son organisation.

Un dossier d'enquête complet m'a été remis par voie postale pour commencer à prendre connaissance du projet en amont de l'ouverture de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée conformément aux textes en vigueur et à l'Arrêté Préfectoral portant organisation de l'enquête.

Les affichages règlementaires et les insertions presses dans deux journaux locaux ont été effectués correctement.

Le dossier coté et paraphé par mes soins a été déposé en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Il était également consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture pendant toute la durée de l'enquête.

Trois permanences ont été organisées à des jours de la semaine variables pour élargir les possibilités de venir me rencontrer. Je n'ai cependant pas reçu de visite.

Les services de la collectivité se sont mobilisés pour faciliter l'accueil du public.

Aucun incident n'a marqué le déroulement de l'enquête.

L'enquête publique n'a pas suscité l'intérêt apparent des habitants, la présente enquête étant une régularisation.

J'ai remis mon procès-verbal de synthèse le mercredi 25 août 2021 par voie électronique auprès de la DDT 74, de la commune de Chamonix et de la Communauté de communes Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

La collectivité a répondu le jeudi 9 septembre aux questions posées. J'ai pu m'appuyer entre autres sur ces éléments de réponses pour étayer mon avis sur le projet.

2. Analyse

2.1. Analyse du contexte et du projet

Le projet respecte les documents dits de rangs supérieurs dans un principe de compatibilité ou de prise en compte selon les obligations à savoir :

- SDAGE 2016 2021;
- PGRI 2016 2021;
- SAGE du 23/06/2018;
- PLU du 22/05/2018 (dernière modification n°9 en date du 06/10/2020);
- PPRN du 17 mai 2002.

2.2. Analyse du dossier

Le dossier d'enquête est complet et comprend toutes les pièces nécessaires à la bonne compréhension du projet.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact.

Le dossier est de qualité. Les éléments sont présentés de manière structurée, argumentée et claire.

2.3. Analyse du déroulé de l'enquête

L'enquête s'est déroulée en conformité avec la règlementation.

J'estime, sous les réserves habituelles, que l'ensemble des règles de forme prévues par les textes régissant l'enquête publique, ont été respectées :

- Les modalités d'informations, d'affichages et de publicités ont été respectées en amont de l'enquête, mais également en cours d'enquête publique ;
- L'accueil en mairie de Chamonix Mont-Blanc et les dispositions matérielles étaient satisfaisants ;
- La dématérialisation n'a souffert d'aucun dysfonctionnement : le site Internet a été alimenté par le dossier d'enquête dans son intégralité, et l'adresse mail a fonctionné pendant toute la durée de l'enquête.

Les objectifs de cette régularisation n'ont pas fait l'objet de remise en cause globale, de la part soit du public, soit des personnes publiques associées.

3. Avis et Conclusions Motivées

VU les Articles L.123-1 à L.123-19-8 et R.123-1 à R.123-46 du Code de l'Environnement;

VU la demande Autorisation Eau réalisée selon les les Articles L.2141-1 à L.214-6 et L.181-1 à L.181-4 du Code de l'Environnement au titre de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'Enquête Publique, diligentée à la demande de la Préfecture de la Haute-Savoie et sur désignation de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble, ayant pour objet «La Régularisation du prélèvement pour enneigement des Planards et du domaine nordique sur la commune de Chamonix », qui s'est déroulée du 19 juillet 2021 au 18 août 2021 ;

VU le dossier d'Autorisation Environnementale et l'Etude d'Impact réalisés par le cabinet HYDRETUDES ;

VU l'avis de L'Agence Régionale de Santé du 9 mars 2020 ;

VU l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve du 16 avril 2020 ;

VU l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale du 16 février 2021;

Considérant l'intérêt pour la mairie de Chamonix Mont-Blanc et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de régulariser un prélèvement en eau fait depuis 25 ans ;

Considérant l'intérêt de délocaliser le prélèvement de l'Arveyron à l'Arve ;

Considérant la bonne prise en compte des enjeux et impacts sur la faune et la flore dans le cadre de ce dossier ;

Considérant la bonne prise en compte des remarques et avis formulés par les différents partenaires ;

Pour l'ensemble de ces motifs, je formule un :

Avis Favorable

Au projet de prélèvement pour enneigement des Planards et du domaine nordique sur la commune de Chamonix